

Commune de Suze

Procès-Verbal du Conseil municipal du 24 mai 2023

- Présents : Mesdames Marielle Gauthier, Dominique Chapelle, Noëlle Lantheaume, Sophie Fourquin, Bérangère Driay (Présidente) ;
Messieurs Thierry Vallet, Simon Thomé, Ad Koolen, Eric Rolland, Fabien Lombard.
- Absente : Mme Sylvie Bonnassieux, ayant donné pouvoir à Mme Bérangère Driay.
- Secrétaire : M. Ad Koolen

Ordre du jour

- 1 - Procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal
- 2 - Compte-rendu de la décision de location du logement communal
- 3 - Compte-rendu de la décision de signature de l'avenant n°3 au lot 1 avec l'entreprise Dromaçon
- 4 - Compte-rendu de décision de la signature de l'avenant n°3 au lot 6 avec l'entreprise Reynier
- 5 - Compte-rendu de la décision d'ester en justice
- 6 - Compte-rendu de la décision de signature du devis de MECA-TOUR
- 7 - Ester en justice
- 8 - Budget principal : décision modificative n°1
- 9 - Budget eau-assainissement : décision modificative n°1
- 10 - Chemin des Freydières : devis du géomètre
- 11 - Chantier création d'une salle d'activité scolaire et d'un logement : travaux complémentaires
- 12 - Création d'une salle d'activité scolaire et d'un logement : demande de subvention complémentaire
- 13 - Chantier création d'une salle d'activité scolaire et d'un logement : lot 10 "électricité" résiliation du contrat
- 14 - Chantier création d'une salle d'activité scolaire et d'un logement : lot 10 "électricité" nouvel attributaire
- 15 - Convention mise à disposition d'espaces communaux au profit d'associations suzoise
- 16 - Hausse du temps de travail de la secrétaire de mairie
- 17 - Commission de contrôle des listes électorales
- 18 - Questions diverses

La séance est ouverte à 20h07, le quorum est atteint avec 10 élus présents.

1 - Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

Avant l'approbation M. Ad Koolen demande :

- a. Une modification du texte du point 12.3, question 3, précisément de remplacer le texte « ...en connaissons-nous le contenu ? » par : « est-ce que le Maire est au courant de la contenance de cette lettre ? » ;
- b. D'ajouter au dernier point « La suite du conseil municipal se tient à huis clos » : le débat à huis clos n'a pas abouti à une conclusion. Le procès-verbal doit mentionner selon le Conseil d'État la nature de l'ensemble des questions abordées au cours de cette séance, afin de garantir a minima la publicité des questions débattues lors du conseil.

Après débat, M. Fabien Lombard explique que le conseil va voter l'approbation sans accepter ni la modification ni les ajouts demandés.

Le procès-verbal du conseil municipal du 29 mars 2023 est approuvé, 10 pour et 1 contre (M. Ad Koolen). Il sera affiché en mairie et mis en ligne sur le site Gervanne-Sye à compter de cette décision.

2 - Compte-rendu de la décision du Maire de location du logement communal

Suite à la réunion de la commission dédiée, la location du logement n°4, sis 26 Les Jaux a été attribuée à Mme Emilie Bourgouin et M. Tanguy Ginet. Le logement avait été demandé par plus de 20 personnes. 4 candidatures complètes avaient été déposées.

Le bail est d'une durée de 6 ans, le loyer s'élève à 760 € par mois, hors charges. L'entrée dans le logement est prévue au 1^{er} juin 2023.

3 - Compte-rendu de la décision du Maire de signature de l'avenant n°3 au lot 1 avec l'entreprise Dromaçon

Un avenant d'un montant de - 2 738,47 € HT, soit - 3 286,16 € TTC a été signé avec l'entreprise Dromaçon. Le nouveau montant du marché s'élève à 143 622,28 € HT, soit 172 346,74 € TTC. Il s'agit d'une moins-value suite à un changement de finition des murs : du placoplâtre a été posé au lieu de l'enduit blanc initialement prévu.

4 - Compte-rendu de décision du Maire de la signature de l'avenant n°3 au lot 6 avec l'entreprise Reynier

Un avenant d'un montant de 1 452,69 € HT, soit 1 743,23 € TTC a été signé avec l'entreprise Reynier. Le nouveau montant du marché s'élève à 62 477,69 € HT, 74 973,23 € TTC.

Ces travaux concernent la mise en conformité du nouveau tableau électrique qui doit être dans un local coupe-feu, obligation demandée par le bureau de contrôle.

5 - Compte-rendu de la décision du Maire d'ester en justice

Suite à une déclaration de sinistre auprès de l'assurance de la commune, la SMACL a activé la garantie protection juridique pour ce qui concerne l'entrave à la circulation constatée sur le CR1. Dans le cadre de cette garantie, un avocat a été nommé en la personne de Maître Bard pour défendre les intérêts de la commune. Suite à cela l'assurance a engagé une procédure juridique pour que l'accès au CR1 soit rétabli, notamment pour des raisons de sécurité et de défense incendie.

M. Ad Koolen demande si le conseil peut débattre sur ce point ou si ce point est communiqué comme information seulement. Le Maire lui répond que ce point est une simple information.

6 - Compte-rendu de la décision du Maire de signature du devis de MECA-TOUR

Afin d'aménager le local vélo et rangement mis à disposition des 4 logements locatifs, un devis d'un montant de 459,07 € HT, soit 550,88 € TTC a été accepté auprès de l'entreprise Meca-Tour. Le matériel fournit permettra d'aménager des espaces de rangements dédiés à chaque logement.

7 – Délibération : Ester en justice

Le Maire explique : dans la continuité du point 5 de l'ordre du jour, où le conseil a été informé d'une décision d'ester en justice, pour aller plus loin, la SMACL a engagé une procédure en contentieux puisqu'on n'a pas obtenu de résultat à l'amiable. Le principe est que cette procédure est portée financièrement par l'assurance, elle ne coûtera rien à la commune. Par contre, la commune doit faire l'avance des frais d'honoraires. Aujourd'hui il y a une note d'honoraires de 1000 € à régler.

Le maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour régler cette facture pour faire l'avance pour l'assurance qui nous remboursera, comme elle a déjà fait pour les étapes précédentes.

M. Ad Koolen demande s'il y a d'autres frais (huissier, commissaire en justice par exemple) compris dans le montant proposé de 2000 €. Le Maire corrige le mot « honoraires » en « frais de procédure ». C'est possible qu'il y ait d'autres frais selon les étapes de procédure.

M. Ad Koolen demande pourquoi le Maire a choisi cette procédure, risquée, incertaine, chère et longue, alors qu'il existe une autre possibilité, gratuite, certaine et faisable en un jour : appeler les gendarmes.

M. Fabien Lombard explique que la commune a déjà tout fait à l'amiable, jusqu'à la médiation incluse. M. Ad Koolen demande pourquoi la commune n'a pas sollicité le groupe « gestion des conflits » dans le cadre de cette procédure. Selon Mme le Maire et M. Fabien Lombard, ce groupe, par sa composition, n'est pas objectif, pas assez neutre. M. Ad Koolen conclut qu'il s'ensuit donc que la majorité de ce groupe (le Maire et les adjoints) ne s'estime pas assez objective.

Mis au vote et adopté, 10 pour et 1 contre (M. Ad Koolen).

8 – Délibération : Budget principal : décision modificative n°1

Il est nécessaire de modifier le budget principal. En effet, les 146.40 € de frais de reliure des registres de l'état-civil ont été inscrits en investissement à l'article 22621. Or ces frais doivent être imputés en dépense de fournitures administratives en section de fonctionnement à l'article 6064.

Il est proposé de modifier le budget comme suit afin de conserver l'équilibre des sections :

en dépenses d'investissement :

* - 146.40 € à l'article 22621 - biens sous-jacents

*+ 146.40 € à l'article 2157 - matériel et outillage technique

en dépenses de fonctionnement :

*+ 146.40 € à l'article 6064 - fournitures administratives

*- 146.40 € à l'article 25138 - autres secours

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

9 – Délibération : Budget eau-assainissement : décision modificative n°1

Il est nécessaire de modifier le budget eau et assainissement car lors de l'élaboration du budget primitif, les 90 € de remboursement sur une facture d'eau de l'année dernière n'ont pas été inscrits à l'article 673 en section de fonctionnement.

Il est proposé de modifier le budget comme suit afin de conserver l'équilibre des sections :

en dépenses de fonctionnement :

* + 90 € à l'article 673 - titres annulés sur exercices antérieurs

* - 90 € à l'article 618 - divers

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

10 – Délibération : Chemin des Freydières : devis du géomètre

Afin de régulariser le chemin rural n°7 dont l'assiette s'était déplacée, il est proposé d'accepter le devis du cabinet Géovallées géomètres-experts d'un montant de 1250 € HT à la charge de la commune, soit 1500 € TTC.

La régularisation du tracé du chemin est prévue à l'amiable entre les trois parties suivantes : Mme Sandrine Jurain, Mme Cathy Sayn et la commune. Elle concerne les parcelles A 250 (Mme Sayn) et A 257 (Mme Jurain). La régularisation sera finalisée par un acte administratif. La commune portera les frais de géomètre, l'ouverture du chemin ayant été à la charge de l'un des propriétaires.

Les frais de dossier de 150 € (compris dans ce devis) ne seront facturés qu'une seule fois si la commune engage d'autres régularisations avec Géovallées.

M. Ad Koolen demande si la commune a sollicité 3 devis, ce qu'il estime normal. Mme le Maire et M. Fabien Lombard répondent que – vue l'expérience antérieure et la connaissance de la commune de ce cabinet – la commune n'a demandé qu'un devis. M. Simon Thomé informe qu'il a contacté

deux autres cabinets. Mme le Maire et M. Simon Thomé ajoutent, que, si M. Ad Koolen veut avoir 3 devis, c'est à lui de solliciter d'autres cabinets. Ce dernier repousse cette proposition, ce qui provoque une réaction agitée de M. Simon Thomé contre lui. Le Maire reproche à M. Ad Koolen de « ne pas être visible dans le village ».

Mis au vote et adopté, 10 pour et 1 contre (M. Ad Koolen)

11 – Délibération : Chantier création d'une salle d'activité scolaire et d'un logement : travaux complémentaires

Des travaux complémentaires suivants sont nécessaires :

Honoraires complémentaires architecte 3180 € HT, rideaux 612,12 € HT, pose d'un compteur d'eau 350 € HT, pose d'un boîtier de branchement électrique 1109.40 € HT, équipement permettant l'amélioration de l'acoustique dans la salle scolaire 6234.80 € HT, soit un montant total de 11.486.32€ HT et 13 738.58 € TTC.

Le maire sollicite l'autorisation d'engager ces dépenses.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

12 – Délibération : Création d'une salle d'activité scolaire et d'un logement : demande de subvention complémentaire

Les travaux et équipement de la salle d'animation scolaire peuvent être financés par le Département à hauteur de 60%. Les dépenses éligibles s'élevant à 14 017 €, le maire demande l'autorisation de déposer une demande auprès du Département pour la somme de 8 410 €.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

13 – Chantier création d'une salle d'activité scolaire et d'un logement : lot 10 "électricité" résiliation du contrat

L'entreprise ERA va être remplacée. Le changement d'entreprise doit être finalisé par une résiliation amiable de contrat. Le conseil doit donner son accord à la résiliation.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

14 – Délibération : Chantier création d'une salle d'activité scolaire et d'un logement : lot 10 "électricité" nouvel attributaire

Pour prendre la suite de l'entreprise ERA, l'entreprise Valdrôme Electricité propose un devis d'un montant de 8652.57 € HT, soit 10 383.08 € TTC. Les travaux correspondent à ceux qui étaient prévus dans le marché initial.

M. Ad Koolen demande si la procédure suivie est conforme aux dispositions de la procédure d'appel d'offres. Mme le Maire et M. Fabien Lombard confirment la conformité.

M. Ad Koolen demande si le montant dudit devis a des conséquences pour le budget. Mme le Maire et M. Fabien Lombard confirment la neutralité du budget et ils ajoutent que tout est réglé à l'amiable avec les parties concernées.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

15 – Délibération : Convention mise à disposition d'espaces communaux au profit d'associations suzoise

Comme chaque année, le comité des fêtes et le marché du tiroir organisent des manifestations sur la commune. A ce titre, elles sollicitent la mise à disposition des locaux et espaces communaux suivants :

- hangar Audibert,
- esplanade Audibert
- terrain de basket et le parking
- jardin public autour de la fontaine et du monument aux morts
- parking communal derrière le hangar Audibert
- parking communal derrière l'église
- parking de covoiturage pour les personnes à mobilité réduite
- le WC public situé sur la place de la mairie, l'espace de la cantine et l'espace communal sous la mairie.

Il est proposé de renouveler les conventions de mise à disposition de locaux et d'espaces communaux dans le cadre d'un prêt gratuit des locaux. Une attention particulière sera demandée aux associations sur la question des sanitaires. Il sera nécessaire de prévoir des toilettes supplémentaires lors des événements prévus. Chaque association devra fournir une attestation d'assurance couvrant les événements organisés.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

16 – Délibération : Hausse du temps de travail de la secrétaire de mairie

Il est proposé d'augmenter le temps de travail de la secrétaire de mairie d'une heure hebdomadaire (de 17 à 18 heures).

Une demande sera faite en ce sens – avec proposition de réalisation dans les meilleurs délais - auprès de la CCVD, qui est l'employeur de Mme Laetitia Suillerot actuellement mise à disposition de la commune dans le cadre du service mutualisé.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

17 – Délibération : Commission de contrôle des listes électorales

Il faut renouveler les membres de la commission de contrôle des listes électorales. Il est proposé de reconduire Mme Noëlle Lantheaume, Mme Delphine Blanc et M. Robert Gauthier, ces derniers ayant déjà remplis ces fonctions.

Mis au vote et adopté, 10 pour et 1 abstention (Mme Noëlle Lantheaume).

18.1 – Question diverse : urbanisme

1. Déclaration préalable déposée par Mme BRICCA Pascaline, le Juncha, pour une rénovation de façade, modification d'une fenêtre et pose d'un garde-corps : avis favorable de la commission urbanisme et du service instructeur.

2. Déclaration préalable déposée par la SCI PERA Location, Pay Folletier, pour la création d'un escalier et modification de façade : avis favorable de la commission urbanisme et du service instructeur.

3. Déclaration préalable déposée par M. Carpentier Jean-Michel, Montée du vieux village, pour l'aménagement d'une pièce dans une dépendance : avis favorable de la commission urbanisme et du service instructeur.

18.2 – Question diverse : Mail de M. Yves Blanc et demande de délibération et débat

M. Ad Koolen mentionne qu'il a demandé dans le conseil du 29 mars 2023 d'être informé d'un mail de M. Blanc, adressé au maire et aux conseillers, mais il ne l'a pas reçu. Il demande pourquoi.

Ensuite il demande à mettre à l'ordre du jour du prochain conseil :

1. Délibération sur un point à ajouter à l'ordre du jour de manière systématique pour chaque réunion : correspondances reçues adressées aux conseillers ou au conseil ;

2. Débat sur la signification dudit mail de M. Yves Blanc pour les affaires de la commune.

18.3 – Question diverse : Demande d'un débat

M. Ad Koolen demande de mettre à l'ordre du jour du prochain conseil : débat intégral sur la procédure juridique que la commune a intentée contre 10 personnes le 2 mai 2023.

18.4 – Question diverse : SIVOS

Mmes Sylvie Bonnassieux et Dominique Chapelle interpellent sur les problèmes de personnel et le manque de bénévoles que le SIVOS rencontre actuellement. Ce sont souvent les bénévoles de Suze qui font le travail nécessaire. Après discussion, le conseil propose de sensibiliser de nouveau les familles et les autres élus. Il propose aussi de faire remonter cette problématique lors de la réunion du COPIL « Cuisine centrale » du 15 juin prochain, notamment pour ce qui concerne l'organisation de la continuité du service.

18.5 – Question diverse : Demande sur la police de la séance

M. Ad Koolen signale que pendant cette séance il a subi des remarques des autres élus qu'il a estimées de temps en temps menaçantes. Il est conscient de ne pas avoir toujours les mêmes opinions que les autres mais il stipule qu'il a le droit, comme tous les autres, de s'exprimer librement dans ce conseil. Il demande au Maire, en tant que responsable de la police de la séance, que cette police soit continue et garantie. Le Maire lui répond que « c'est le lot de l'opposition » et elle fait référence aux conseils municipaux de Crest et Valence.

M. Ad Koolen finit en disant qu'il considère vraiment problématique ce qu'il a signalé. Le Maire lui confirme qu'elle a noté cela.

Fin de la séance à 21h27.

Prochain conseil municipal : mercredi 12 juillet 2023, 20h.

Prochaines dates concernant les élus municipaux, connues à ce jour :

- 28 mai, 15h à Suze : sortie biodiversité dans le cadre de l'ABC de la biodiversité
- 30 mai, 19h, Eurre : conseil communautaire
- 1 juin, 08h45 école de Suze, atelier hôtel d'insectes
- 2 juin, 18h30 à Beaufort : AG de l'épicerie
- 5 juin, 18h30 à Plan de Baix : réunion de bassin Gervanne-Sye
- 9 juin, 18h : inauguration des travaux en présence des financeurs et des entreprises
- 13 juin, 10h, Crest : réunion cantonale
- 14 juin, 20h : réunion d'équipe
- 15 juin, 18h30 à Eurre : COPIL cuisine centrale
- 16 juin, 17h à Suze : fête des écoles du RPI
- 21 juin, 18h à Eurre : conférence des maires

Le secrétaire,
Ad Koolen



Le maire,
Bérangère Dray

